

**COMMUNE de
TRAVAILLAN**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Secteurs à risques soumis
à règlements particuliers



Echelle : 1/2000

APPROBATION	06.06.2006	Conçu par :	la COMMUNE
MODIFICATION	21.12.2001	Élaboré par :	HABITAT & DÉVELOPPEMENT DE Vaucluse
PRESCRIPTION	26.11.2008	ELABORÉ PAR :	Équipe d'Aménagement Rural Direction Aménagement
REVISION		JE FORBEL	Charge de mission Urbaine
		ALBERICQ	Charge d'opération Urbaine

Risque lié aux canalisations d'Hydrocarbures liquides

Dispositions en matière de maîtrise de l'Urbanisation :

Zones des dangers significatifs :

Informez le transporteur des projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible, afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation.

Zones des dangers graves :

Informez le transporteur des projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible, afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation.
Prescrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissement recevant du public relevant de la 1ère à la 3ème catégorie.

Zones des dangers très graves :

Informez le transporteur des projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible, afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation.
Prescrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissement recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

LEGENDE

Risque Inondation du bassin versant de l'Algues, de la Meyne et du Rieu

- Risque fort
- Risque faible en zone d'expansion de crue
- Risque faible
- Risque résiduel

Risque lié aux canalisations d'Hydrocarbures liquides

- Zone des dangers significatifs
- Zone des dangers graves
- Zone des dangers très graves

